



Réparation location

Par **juju19**, le **02/01/2020 à 18:17**

Bonjour, rnrnJe suis locataire d'un studio depuis 2 semaines et j'ai quelques soucis avec celui-ci. A savoir que l'appartement est géré par une agence et que le propriétaire ne veut s'occuper de rien, juste "encaisser" les loyers. L'état des lieux a été fait par une société de constats, extérieure à l'agence et au propriétaire.rnrnCela fait 2 semaines que je multiplie les réclamations. Envoi de mails, rien. Je me suis déplacée à l'agence 2 fois et me disent qu'ils attendent l'accord du propriétaire pour faire les réparations sauf que le propriétaire ne se manifeste pas....rnrn**Problème 1 : le ménage** rnrnTout d'abord, le ménage de l'appartement a été fait que très très partiellement. La cheminée est remplie de toile d'araignée et de saï. J'ai dû lessiver les murs de la salle de bain. La VMC cuisine n'a pas été nettoyée (même si c'est écrit propre dans l'état des lieux) et ne fonctionne pas. La VMC de la salle de bain est sale et ça c'est écrit. J'ai donc demandé à l'agence l'octroi d'un forfait ménage et cette dernière refuse estimant que l'appartement était déjà sale durant les visites et que je n'avais qu'à pas le prendre s'il ne me plaisait pas et que les locataires n'ont pas à lessiver les murs (excusez-moi mais les murs sont noirs ?).rnrnA quoi sert la caution dans ce cas ? Qu'est-ce que je peux faire ? rnrn**Problème 2 : Non-fonctionnement de certains équipements**rnrnMon 2nd soucis est qu'aucune des VMC ne fonctionne (l'état des lieux l'indique). Ni celle de la cuisine et le plus gênant, celle de la salle de bain (il n'y a pas de fenêtre ni aucun autre système de ventilation). A chaque douche c'est la même galère, la buée envahit la salle de bain et je n'y vois plus rien. ça condense tellement que ça fait des coulures d'eau sur les murs. Il y en a en même temps une poignée de la porte d'entrée à changer avant qu'elle ne me tombe dans les mains (bon, c'est moins grave). Là aussi, j'attends toujours...rnrnIdem, que faire ? rnrn**Problème 3 : Absence de boîte aux lettres**rnrnEt oui, on s'était bien caché de me le dire... Au moment de la remise des clés je demande les clés de la boîte aux lettres, ah et bien il n'y en a pas. Depuis 2 semaines je ne reçois donc plus de courriers, ils sont tous renvoyés à l'expéditeur "destinataire inconnu à cette adresse". J'ai mis un affichage dans le hall de l'immeuble (contre le règlement du syndic qui refuse normalement l'affichage) mais je n'ai pas

d'autres solution... J'ai indiqué sur l'écriteau de mettre mon courrier au -dessus des boites aux lettres, à voir si le facteur le fera car pour le moment, pas de courriers. rnrn

Problème 4 :

Changement futur de la porte vitrée et des voletsrnrnLe moins urgent (mais à faire quand même dans l'année) c'est de changer la porte-vitrée qui donne sur la cour commune. Une porte vitrée en bois, simple vitrage qui date probablement de la construction de l'immeuble (Environ 1900) dont la peinture est totalement écaillée, n'est plus étanche (laisse passer l'eau selon l'ancien locataire donc à voir aux prochaines pluies) et laisse surtout passer beaucoup d'air.... L'état des lieux indique "porte vétuste" tout comme les volets qui sont dans le même état, "vétuste", peinture très écaillée, bois pourri, ferme seulement avec un crochet central (je suis obligée de mettre des cadenas par sécurité). rnrnPuis-je imposer le changement de la porte vitrée et des volets ? Quels sont mes droits ? rnrnJe vous remercie pour votre aide si précieuse...